

PRISE EN CHARGE DES « FAUSSES-COUCHES »

Au cabinet ou aux urgences ?

Indications chirurgicales ?

PA.GAUCI
DES 3 – CHU NICE

GYNAZUR – Antibes – 27 Juin 2019

Définitions - RPC 2014

Une fausse couche est l'expulsion spontanée du contenu utérin, avant 22 SA, sans présager de son caractère complet ou incomplet.

Une grossesse arrêtée précoce est un arrêt de développement (stagnation de la taille du sac gestationnel et/ou de la longueur cranio-caudale et/ou disparition d'une activité cardiaque) < 14 SA.

Une fausse couche précoce (FCP) est l'expulsion spontanée d'une grossesse intra-utérine < 14 SA.

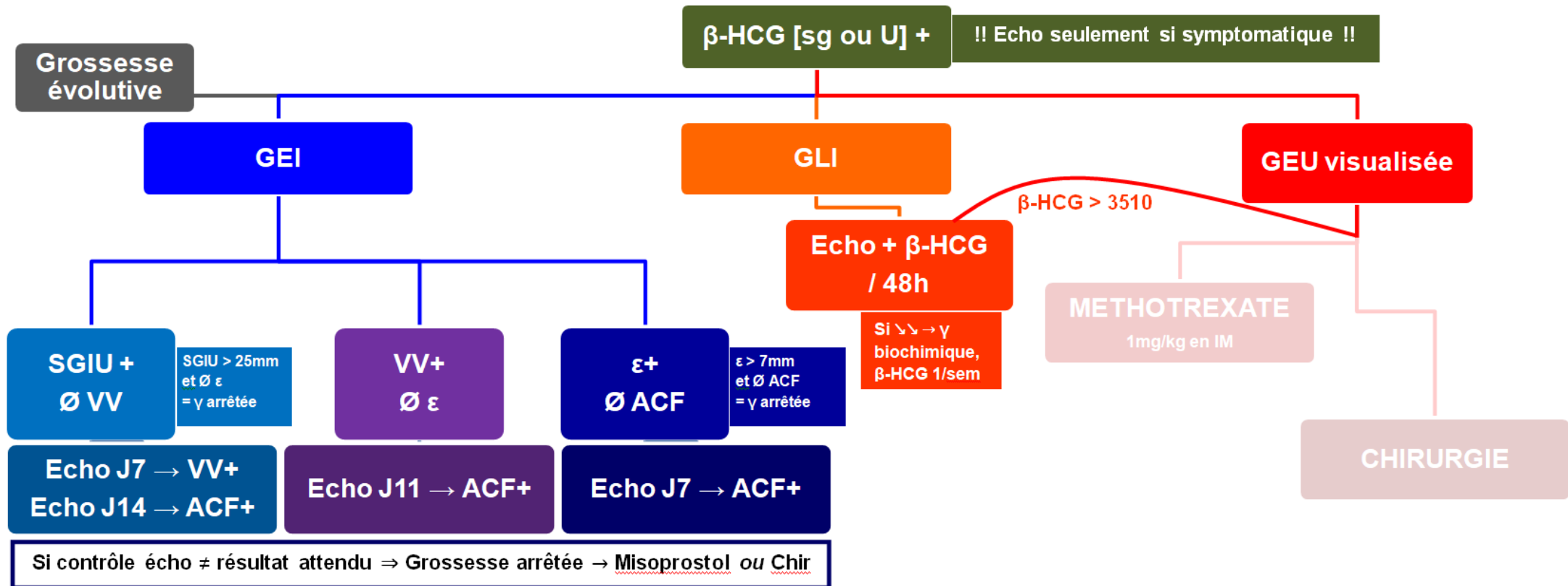
Une fausse couche précoce **complète** est définie comme étant une fausse couche précoce pour laquelle il y a une vacuité utérine échographique et une absence de symptôme clinique (saignements ou douleurs).

Une fausse couche précoce **incomplète** est définie comme étant une fausse couche précoce avec persistance de matériel intra-utérin à l'échographie.

Des fausses couches précoces à répétition sont définies par une histoire de 3 fausses couches précoces (ou plus) consécutives < 14 SA.

Une fausse couche tardive (FCT) est l'expulsion spontanée d'une grossesse ≥ 14 SA et < 22 SA.

Pas d'échographie précoce systématique, pas de cinétique β -HCG systématique



GEI = Grossesse d'Evolutivité Indéterminée

GLI = Grossesse de Localisation Indéterminée

GEU = Grossesse Extra-Utérine

Diagnostic

Au cabinet

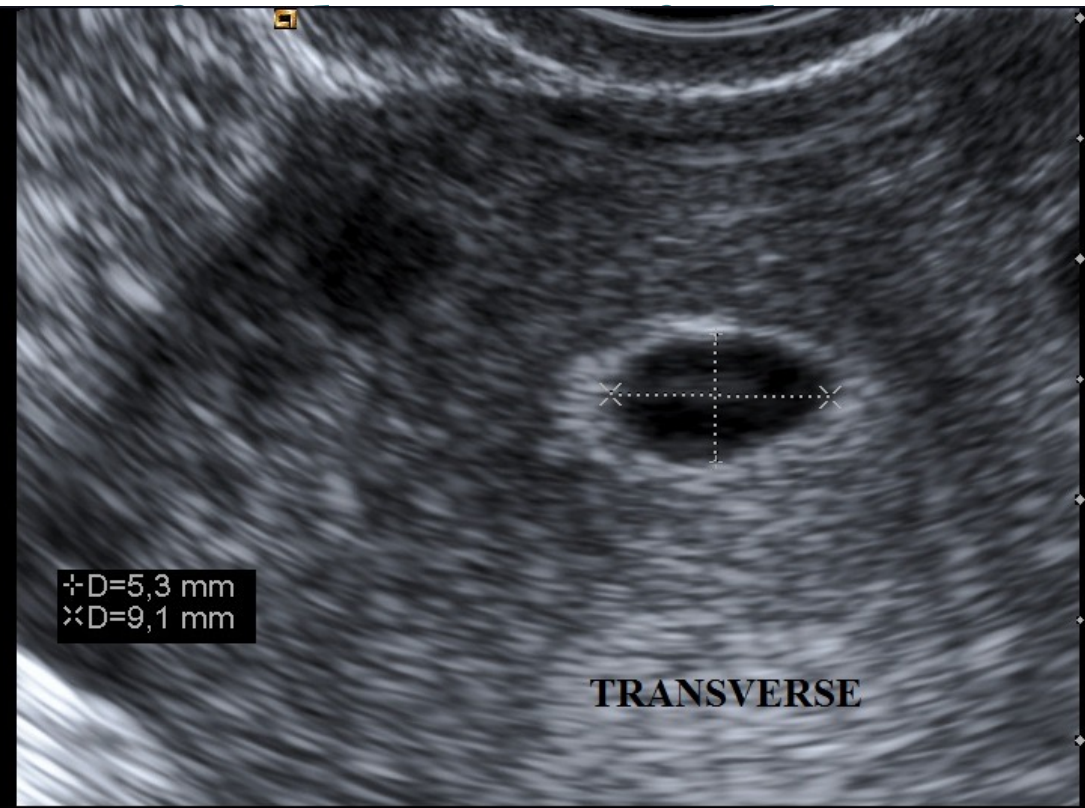
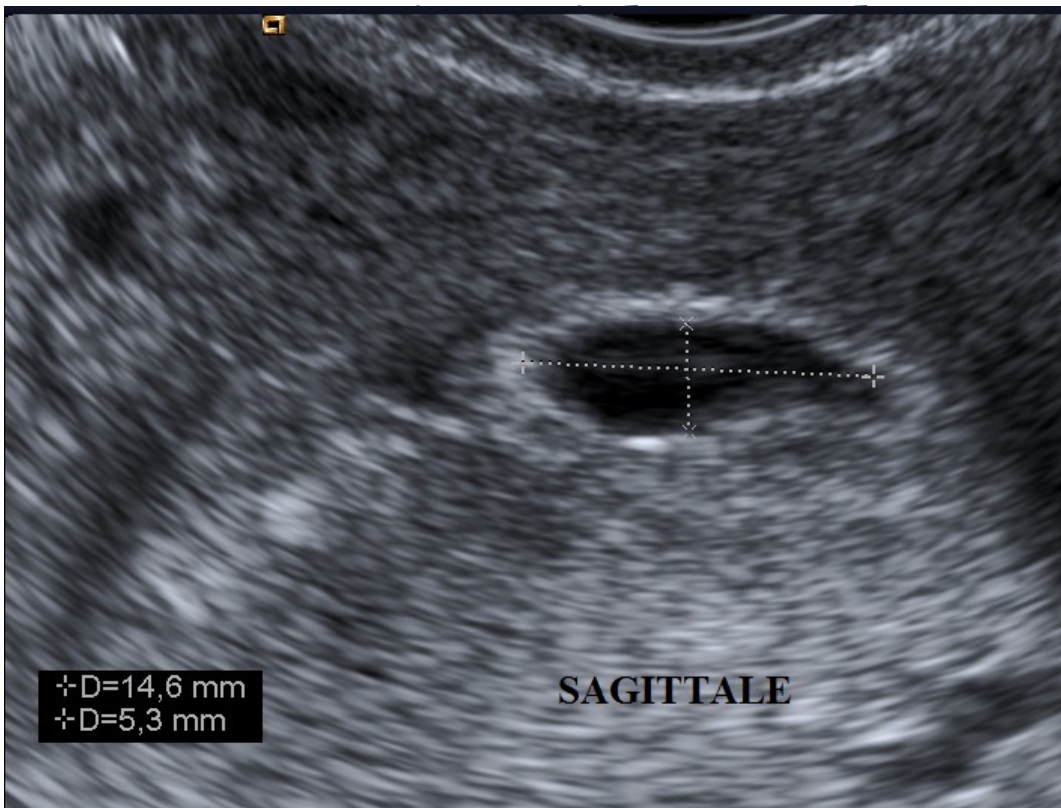
- **Fausse-couche :**

- diagnostic facile si SGIU mis en évidence précédemment (*échographie antérieure*)
 - complète = vacuité utérine
 - incomplète = rétention trophoblastique / caillots
- diagnostic différentiel avec GEU si pas d'écho précédente
 - décroissance de β -hCG à 48h, puis 1/sem jusqu'à négativation = « grossesse biochimique »

Diagnostic

Au cabinet

- Grossesse arrêtée :



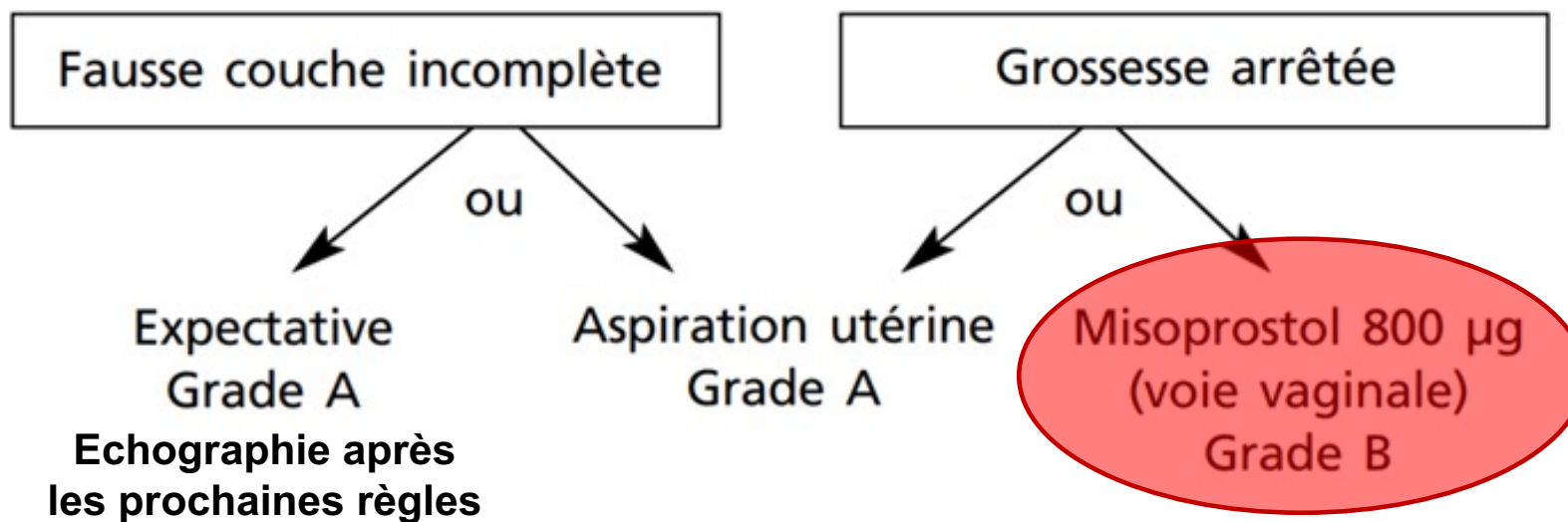
Prise en charge

Au cabinet

- **Systematique :**
 - Réassurance
 - Information
 - Groupe sanguin
- **Fausse-couche complète :**
 - RAD

Prise en charge

**Au cabinet
ou
à la clinique**



RPC CNGOF 2014

Retrait du marché du Cytotec: «Je suis passée à deux doigts de la mort»

Remplacé par ...

Accueil > Coups de gueule > Futures maman, ne prenez pas du Cytotec à votre insu

Futures maman, ne prenez pas du Cytotec à votre insu

Alexandre Imbert rédigé le 15 avril 2014 à 17h14

Deux méthodes mêlant l'utile à l'agréable

On peut essayer d'éviter la prise de produits déclencheurs du travail en favorisant la sécrétion naturelle d'ocytocine :

- **Masser les points réflexes des pieds associés à l'utérus** est un bon moyen d'engager le travail. Ceci devrait stimuler les contractions utérines, aider à la libération d'ocytocine tout en faisant diminuer le stress. Ce n'en sera que mieux si c'est le papa qui prodigue ce massage. Ce point est situé entre le talon et la cheville, sur la face intérieure du pied.
- **Faire l'amour jusqu'à l'orgasme avant de partir à la maternité** ou d'accoucher chez soi est aussi un beau





Actualités

Affaires

Accueil
Offre

O

C

Ir

GYMISO 200 microgrammes, comprimé
MISOONE 400 microgrammes, comprimé

publié le : 01.03.18

les Solidarités

RECOMMANDATION TEMPORAIRE D'UTILISATION (RTU)
PROTOCOLE DE SUIVI DES PATIENTES TRAITÉES PAR LE
MISOPROSTOL DANS
LA PRISE EN CHARGE DES FAUSSES COUCHES PRECOCES (GROSSESSES
ARRETEES AVANT 14 SA)

Gymiso 200 microgrammes, comprimé
MisoOne 400 microgrammes, comprimé

ansm
Agence nationale de sécurité du médicament
et des produits de santé

Professionnels

01 RECOMMANDATION TEMPORAIRE D'UTILISATION DE L'ANSM

Date du protocole	Février 2018
Durée de la RTU	3 ans
Indication	« Prise en charge des fausses couches précoces du premier trimestre (avant 14 SA) en cas de grossesses arrêtées. Si l'expulsion est incomplète, une prise en charge chirurgicale complémentaire est à proposer.»
Protocole ¹	Le protocole de suivi définit les critères de prescription, de dispensation et d'administration du médicament, ainsi que les modalités de surveillance des patientes traitées. Il décrit également les modalités de recueil des données issues de cette surveillance notamment les données d'efficacité, de sécurité d'emploi et les conditions réelles d'utilisation du médicament. L'ensemble des données collectées par les prescripteurs seront recueillies et analysées par les laboratoires concernés et transmises périodiquement à l'ANSM. Les résumés des rapports correspondants, validés par l'ANSM, sont publiés sur le site Internet de l'ANSM.



Agence nationale de sécurité du médicament
et des produits de santé

Avant d'initier une RTU de misoprostol dans la prise en charge

Le médecin prescripteur :

- Vérifie les critères de prescription.
- Vérifie l'absence d'une contre-indication au traitement (se référer à l'AMM).
- Informe la patiente et/ou son représentant légal ou la personne d'autorité par rapport à l'AMM, des risques encourus, des contraintes et des modalités de prise du médicament ainsi que d'un numéro de téléphone pour les complications (douleur etc...).
- Remet la note d'information destinée à la patiente (cf. Annexe III).
- Informe, si possible, le médecin traitant/le gynécologue/la sage-femme.
- Motive sa prescription dans le dossier médical de la patiente.
- si nécessaire, remet à la patiente une ordonnance d'antalgique.
- Si nécessaire, remet à la patiente l'ordonnance pour le dosage pour la visite de contrôle.

Annexe III : Note d'information destinée à la patiente

A remettre à la patiente avant toute prescription dans le cadre de la **RECOMMANDATION TEMPORAIRE D'UTILISATION (RTU) DE MISOPROSTOL DANS LA FAUSSE COUCHE DU PREMIER TRIMESTRE**

Dans le cas où la patiente est dans l'incapacité de prendre connaissance de cette note d'information, celle-ci est remise à son représentant légal ou, le cas échéant, à la personne de confiance qu'elle a désignée.

Votre médecin vous a proposé un traitement par misoprostol dans le cadre d'une RTU.

Cette note a pour but de vous informer afin de vous permettre d'accepter le traitement qui vous est proposé en toute connaissance de cause. Elle comprend :

- des informations générales sur les Recommandations Temporaires d'Utilisation (RTU)
- des informations sur le médicament, notamment sur ses effets indésirables
- les modalités de signalement des effets indésirables par le patient.

Il est important que vous indiquiez à votre médecin si vous prenez ou si vous avez pris récemment un autre médicament, même s'il s'agit d'un médicament délivré sans ordonnance.

1. Informations générales sur les Recommandations Temporaires d'Utilisation (RTU)

Le misoprostol est disponible pour la prise en charge de la fausse couche précoce (grossesses arrêtées avant 14 SA) dans le cadre d'un dispositif dérogatoire qui permet la mise à disposition exceptionnelle en France d'un médicament en dehors du cadre de son autorisation de mise sur le marché (AMM), lorsqu'il existe un besoin thérapeutique et que le rapport entre les bénéfices et les risques du médicament est présumé favorable, et ce même si d'autres traitements sont déjà autorisés et disponibles dans cette indication.

L'objectif du traitement par misoprostol est d'entraîner une contraction des fibres musculaires lisses du myomètre et un relâchement du col utérin. Cette méthode médicamenteuse est associée à un taux de succès élevé mais peut nécessiter dans certains cas le recours à une aspiration.

2. Informations sur le misoprostol

Pour votre information, le misoprostol est un médicament autorisé dans l'interruption volontaire de grossesse (IVG).

La notice destinée aux patients des différentes spécialités de misoprostol est disponible au sein des boîtes de médicaments ainsi que sur la base de données publique des médicaments : <http://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr/>. Il est indispensable que vous la lisiez attentivement. Il est important de noter que cette notice délivre des informations adaptées à l'usage de misoprostol dans l'IVG et ne sont donc pas toutes superposables à celles d'une utilisation dans la fausse couche du premier trimestre.

Dans le cadre d'une fausse couche précoce, votre médecin vous prescrira ce médicament et vous indiquera comment le prendre.

La dose initiale recommandée est de 400 µg, éventuellement renouvelée toutes les 3 heures si nécessaire. Ne pas dépasser une dose totale de 2400 µg par 48h.

Soit en pratique :

Dose initiale [] comprimé (s) à 400 µg (MisoOne) ou [] comprimé (s) à 200 µg (Gymiso)

Dose de renouvellement (3h après la prise précédente) :

[] comprimé (s) à 400 µg (MisoOne) ou [] comprimé (s) à 200 µg (Gymiso)

Quelle dose ?

Posologie et mode d'administration

La posologie initiale est de 400 µg per os, éventuellement renouvelée toutes les 5 h.

Ne pas dépasser une dose totale de 2400 µg par 48h.

En l'absence d'expulsion dans le délai indiqué par le professionnel de santé, il est recommandé de consulter afin de connaître la conduite à tenir.

**Au cabinet
+
Informations
+
Dispo cs en urgence**

Conditions de prescription et de délivrance

Dans le cadre de cette RTU, le misoprostol est soumis à prescription médicale (« Liste I ») et réservé à l'usage professionnel.

Il ne peut donc être délivré en officine qu'aux médecins, sur présentation d'une commande à usage professionnel.

		400 – 800 µg voie vaginale (Prise unique)	
Allemagne	Fausse couche précoce	Prise en charge chirurgicale uniquement	

Quel terme limite ?

Indication de la RTU

Prise en charge des fausses couches précoces du premier trimestre **avant 14 SA** en cas de grossesses arrêtées. Si l'expulsion est incomplète, une prise en charge chirurgicale complémentaire est à proposer.

Important : le rapport bénéfice/risque de l'utilisation du misoprostol doit toujours être évalué au regard des alternatives thérapeutiques disponibles, y compris chirurgicales.

Contre-indications à l'initiation d'un traitement par misoprostol dans la prise en charge des fausses couches précoces

Les contre-indications figurant dans les RCP en vigueur des spécialités concernées (cf <http://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr/>) doivent être observées.

Recommandation HAS 06-2018

Antiprogestérone suivie ...

mifépristone, 600 mg par voie orale

- Mifégyne® (3 comprimés à 200 mg, en une prise)

Ou **mifépristone**, 200 mg par voie orale*

- soit Mifégyne® (1 comprimé à 200 mg)
- soit Miffee® (1 comprimé à 200 mg)

... 36 à 48 h après d'une prostaglandine

jusqu'à 7 semaines d'aménorrhée

misoprostol, par voie orale**

- soit Gymiso® (400 µg : 2 comprimés à 200 µg, en une prise)
- soit MisoOne® (400 µg : 1 comprimé à 400 µg)

Ou **géméprost**, par voie vaginale

- Cervageme® (1 mg : 1 ovule à 1 mg)

aux 8^e et 9^e semaines d'aménorrhée

géméprost, par voie vaginale

- Cervageme® (1 mg : 1 ovule à 1 mg)

7 - 9 - 12 - 14 SA ?

I DO WHAT I WANT

Après grossesse arrêtée / fausse-couche

- En cas de souhait d'une nouvelle grossesse, il est recommandé de ne pas différer la survenue de cette nouvelle grossesse (**grade A**).

Fausses couches à répétition

Des fausses couches précoces à répétition sont définies par une histoire de 3 fausses couches précoces (ou plus) consécutives < 14 SA.

Pas d'aspirine !

Pas d'HBPM !

Prise en charge des
« fausses-couches »

Merci de votre attention

PA.GAUCI
DES 3 – CHU NICE

GYNAZUR – Antibes – 27 Juin 2019